



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 22 juin 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 15/06/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir à Mme Céline Totonot)
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023

10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023
10/10/2023

REPORT TITLE

REPORT NUMBER

REPORT DATE

REPORT AUTHOR

REPORT REVIEWER

REPORT ABSTRACT

REPORT SUMMARY

REPORT INTRODUCTION

REPORT OBJECTIVE

REPORT SCOPE

REPORT LIMITATIONS

REPORT ASSUMPTIONS

REPORT REFERENCES

REPORT CONCLUSIONS

REPORT RECOMMENDATIONS

REPORT DISCUSSION

REPORT ACKNOWLEDGEMENTS

REPORT APPENDICES

REPORT REFERENCES

REPORT CONTACT

OBJET : AFFAIRES FONCIERES

Logement 101 avenue Roland Carraz à Chenôve – Prolongation occupation

Il est rappelé que l'Etablissement Public foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 101 avenue Roland Carraz à Chenôve, à la demande de Dijon métropole, dans le cadre d'une procédure de préemption et aux termes d'un acte notarié en date du 27 décembre 2022, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

L'EPFL s'est ainsi substitué dans l'exécution du contrat de location en cours concernant un logement établi au profit de Madame Sidonie Fournier et Monsieur Guillaume Poittevin, étant précisé que ceux-ci avaient donné préalablement leur congé, avec effet au 30 avril 2023.

Les locataires ont sollicité leur maintien dans les lieux jusqu'au 31 juillet 2023, afin de permettre d'achever leur déménagement, à l'issue de la réception de leur nouveau logement, selon des modalités identiques à celles du contrat de location initial.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'autoriser** Mme Sidonie Fournier et M. Guillaume Poittevin à demeurer dans le logement qu'ils occupent compris dans l'ensemble immobilier situé 101 avenue Roland Carraz à Chenôve, cadastré section AM n°146 et n°147, jusqu'au 31 juillet 2023, selon des conditions identiques à celles du contrat de location initial ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier.

Signature numérique le 27/06/2023
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 28/06/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



